

Légitimités d'en haut, Légitimités d'en bas : Postures d'acteurs

Mots-clés : Légitimité, Acteurs, Politiques, Public/Privé, Global/Local, Territoires

Colloque de l'UMR LADYSS

Axe « Recompositions socio-spatiales dans la globalisation »

Lundi 25 et mardi 26 juin 2018

Université Paris Nanterre - Bâtiment W - Max Weber

APPEL A COMMUNICATIONS

Contexte :

La question posée par ce colloque résulte des débats et réflexions développés dans le séminaire pluridisciplinaire¹ de l'Axe 1 du Ladyss : « Recompositions socio-spatiales dans la globalisation », qui ont fait apparaître de façon récurrente la triple question de la légitimité/efficacité/utilité des acteurs, publics comme privés, individuels comme collectifs, en particulier dans le champ de la gouvernance des territoires et dans le contexte de la globalisation².

Nos séminaires ont exploré cette triple question à travers les différentes modalités du rapport global/local, les relations rural/urbain, les enjeux locaux de pouvoir, la place des acteurs individuels et collectifs, publics et privés, les enjeux de la patrimonialisation des territoires, le rôle et la responsabilité sociale et territoriale des entreprises, etc.

Nous avons choisi ici de porter l'accent sur la question de la légitimité des acteurs dans le territoire, en la croisant avec le niveau spatial et le niveau de pouvoir auquel ils opèrent. En effet, la légitimité des uns n'est pas la légitimité des autres : question de point de vue et de posture.

Il s'agit de préciser ce qu'est le concept -ou la notion- de légitimité. Les diverses disciplines en parlent comme si le sens en était évident. Mais quels sont les critères retenus pour décider de ce qui est légitime ou de ce qui ne l'est pas ? Un va-et-vient constant entre les niveaux analytique, normatif et prescriptif caractérise les travaux qui la mobilisent. Pour Max Weber, la légitimité est consubstantielle à la domination qui se justifie par « l'autorité de l'éternel hier », puis par « la grâce personnelle et extraordinaire de l'individu » et plus tard par « l'autorité qui s'impose en vertu de la

¹ Géographie, économie, sociologie, philosophie

² Interroger la gouvernance et la globalisation a été à la fois le point central et le fil directeur des travaux de l'axe 1.

légalité »³. Pierre Rosanvallon porte un diagnostic d'affaiblissement touchant « les deux grandes façons de concevoir la légitimité : la légitimité dérivée de la reconnaissance sociale d'un pouvoir, et la légitimité comme adéquation à une norme ou à des valeurs. Ces deux formes croisées de légitimité-procédurale et substantielle- sont sorties du registre de l'évidence »⁴.

Il s'agit aussi de s'interroger sur la valeur heuristique du concept de légitimité pour une compréhension élargie des sociétés contemporaines. Légitimités affirmées ou imposées « d'en haut », légitimités revendiquées ou défendues « d'en bas », nous souhaitons, avec ce colloque, explorer les différentes formes et sources selon lesquelles les légitimités des uns et des autres s'exercent et les différents lieux où elles se rencontrent.

Encore peu abordée dans des approches interdisciplinaires, voire transdisciplinaires⁵, cette question de la légitimité des acteurs et la façon dont ils l'affirment, la revendiquent, y adhèrent ou au contraire la contournent, s'y affrontent, ou la rejettent est pourtant fondamentale. Notre hypothèse est qu'à travers cette confrontation de légitimités se construit aujourd'hui la compréhension des multiples formes d'organisation territoriales et sociales en formation ou en reconfiguration dans le contexte de la globalisation : entre adaptation, participation, ajustement et collaboration ou, au contraire, frottements, remises en cause, voire conflictualités où chacun tente d'apporter la justification du bien-fondé de son droit et de son pouvoir à élaborer de l'action individuelle ou collective, dans les Nordes comme dans les Suds.

Les quatre demi-journées alterneront présentations et tables rondes mettant en présence une grande variété d'intervenants issus de la sphère académique, institutionnelle, politique, associative ou professionnelle.

Ce colloque se veut pluridisciplinaire. Nous accueillerons avec le plus grand intérêt des propositions de communication émanant de toutes les disciplines des sciences sociales. Quatre axes de réflexion sont proposés :

1) Normes, politiques et action publiques

On posera ici la question de la légitimité des politiques et de l'action publiques et des normes qui les sous-tendent dans la gouvernance des territoires.

³ Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Pion, 1959.

⁴ Pierre Rosanvallon, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Ed. Seuil, 2008.

⁵ La question a surtout été posée dans le domaine des sciences politiques et juridiques. Citons quelques colloques et journées d'études récents: « Autorité et légitimité du chercheur », journées d'études, EHESS, 2006 ; « Légitimité(s) en action », troisième journée d'études du GERRI / Sciences Po Bordeaux, 2006 ; « La légitimité démocratique en question », colloque organisé dans le cadre du programme LEGICONTEST (ANR) «Concurrences de légitimité, types de contestation et transformations de la place de l'État dans les sociétés européennes», 2007 ; « Crises de légitimité et pratiques de légitimation du pouvoir politique », Colloque «Jeunes chercheurs» pluridisciplinaire (histoire – philosophie – science politique), ENS, 2008 ; « La sélection des acteurs légitimes et de leurs instruments dans l'action publique contemporaine », Colloque organisé par Triangle – CNRS - UMR 5206 – Université de Lyon, 2008 ; « Droit et légitimité », Colloque réalisé avec le soutien du GIP Droit et Justice, 2009 ; « Représentativité, légitimité, démocratie syndicale et ouvrière », journée du Réseau thématique Relations professionnelles de l'AFS, 2012 ; « Identité(s) et légitimité(s) », journée d'étude, organisée par les doctorants du LARHRA (Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes) de Grenoble, 2015.

Se positionnant dans une dialectique global/local, il s'agira d'interroger les façons dont les systèmes de normes établis par les pouvoirs publics sont diffusés ou imposés comme mode de gestion des territoires face aux stratégies locales d'adaptation, de contournement/détournement voire d'opposition directe, de résistance, en réponse aux injonctions institutionnelles, politiques, économiques... qui remettent en cause leur légitimité, leur efficacité, voire leur utilité.

L'un des ressorts de l'acceptation de la mise en œuvre de normes et politiques édictées à l'échelon global est le degré de reconnaissance dont elles jouissent à l'échelon local. Or, cette reconnaissance nécessite l'administration de la preuve de l'utilité et de l'efficacité de ces normes face à des systèmes locaux fondés sur des règles d'usage.

Nombreuses sont les recherches qui mettent en lumière les formes de contestation, voire de rejet de politiques édictées « d'en haut » où la légitimité d'un pouvoir producteur de normes est remise en cause. Que ce soit dans le domaine des politiques publiques à l'échelle des territoires ruraux et urbains : réformes territoriales, processus de patrimonialisation, agriculture, politiques environnementales..., les normes « globales » sont de plus en plus contestées et parfois rejetées par des individus ou collectifs qui s'estiment porteurs d'une légitimité propre relevant d'un autre niveau d'appréhension. Contestation qui concerne aussi bien les acteurs publics et institutionnels que les acteurs économiques et privés, les décisions des entreprises et industriels affectant le fonctionnement et l'avenir des territoires faisant tout autant l'objet de formes d'opposition parfois radicales, dès lors que le tissu local ne se considère pas partie prenante de la décision.

Cependant, les rapports à la légitimité (du pouvoir, de la norme globale) peuvent aussi se faire sous la forme d'une adaptation, d'une hybridation, de contournements ou d'arrangements donnant lieu à des formes nouvelles de gouvernance locale qui allient résistance à l'ordre global et constitution de réseaux de solidarité de proximité. Il sera alors intéressant d'apporter des témoignages sur les différentes modalités d'action, de négociation ou de compromis adoptées par les acteurs individuels et groupes d'acteurs.

2) Acteurs et experts dans les territoires

Nous interrogerons ici les places, rôles et statuts des différents acteurs « agissants » dans les territoires et les moyens dont ils se dotent pour construire et affirmer leur légitimité propre, individuelle comme collective : l'Etat, les experts, les chercheurs, l'entreprise.

Lorsque la préséance de l'Etat est remise en cause par des groupes d'acteurs locaux dans certaines opérations d'aménagement ou d'équipement, de protection ou gestion conservatoire d'espaces, de quelle forme de légitimité peut-on se prévaloir pour les imposer ou pour s'y opposer, le droit ou l'usage ? Quels sont alors les formes de réponse et les modes d'action mobilisés pour justifier et en quelque sorte « légitimer sa légitimité » : voie légale, constitution de mouvements associatifs, de coalitions d'acteurs plus ou moins permanentes, négociation, coopération, arrangements, contournements... ?

Il s'agit aussi de poser frontalement la question de la légitimité de l'expert et de la valeur de l'expertise dans le processus d'évaluation et de décision affectant le territoire. La figure de l'expert a été longtemps considérée comme « infaillible » et incontournable. Mais de quelle légitimité peut-il se prévaloir ? Celle du donneur d'ordre ou celle du récepteur ? Ou bien peut-il se parer d'une légitimité propre ? Quel sont alors son rôle et sa responsabilité dans la production de normes et comment justifie-t-il les choix qui l'ont guidé auprès des personnes chargées de les mettre en œuvre ?

De même, est-ce que le statut de chercheur suffit à rendre le scientifique légitime dans son rapport avec les membres de la société et à justifier l'utilité de sa démarche d'enquête ou d'investigation ? Quels sont les modes d'évaluation et de justification possibles ? Les chercheurs ont investi le

domaine de l'expertise, devenant concurrents des professionnels privés. Qu'en retire la recherche scientifique ? Sa légitimité est-elle affectée par la pratique du conseil ?

Un dernier point concerne la place de l'Entreprise, dans la pluralité de ses formes, comme acteur du territoire. Si l'on peut assister à une vive concurrence entre collectivités territoriales dans la recherche de facteurs d'attractivité des entreprises (pôle de compétitivité, clusters, « couveuses »...), on peut parallèlement observer des positions de défiance ou de rejet lorsque les conditions de l'acceptation locale ne sont pas remplies (coûts sociaux, environnementaux...). Quelle forme entrepreneuriale est-elle nécessaire dans le potentiel d'intégration locale des entreprises (retour à des formes micro, « entreprises douces » sans impact sur le territoire, le paysage, l'environnement, les flux de toutes natures) ? Quel rôle social de l'entreprise dans le développement humain durable (RSE, ESS) ? Que peut-on dire de l'Efficacité/Utilité des aides publiques aux entreprises dans des situations de carence de la saisine locale et de dispositifs de contrôle des citoyens ?

3) Bien commun/Utilité collective : le retour du local ?

La notion de « biens communs » récemment introduite par la théorie économique de la gouvernance des *commons*⁶ s'est diffusée dans les disciplines de sciences sociales et dans les institutions politiques européennes et des Suds avec une incontestable rapidité. Cet enthousiasme pose un certain nombre de questions à relier avec la thématique des légitimités d'en haut et d'en bas. Recouvrant le concept devenu ineffectif d'intérêt général et/ou collectif, tendant à se substituer à celui de patrimoine mondial de l'humanité parfois remis en cause dans ses conséquences locales, la notion émergente de « bien commun » n'est-elle pas le moyen d'acquiescer une nouvelle légitimité pour des institutions diverses (y compris la recherche) doutant de leur utilité sociale ainsi que pour l'action publique en quête d'une amélioration de son efficacité ?

Nous souhaitons ici approfondir la relation entre l'appropriation de la notion de bien commun par des acteurs publics ou privés (associatifs, collectifs militants, syndicats de gestion) dans sa résurgence au niveau local en confrontation avec la réalité de son utilité collective pour la mise en œuvre de pratiques de partage et de solidarité résolvant en particulier les inégalités sociales et d'accès aux ressources. Ceci implique d'analyser les légitimités croisées de sa désignation (que désigne-t-on par bien commun à l'échelle locale ?) mais également de sa gestion (le bien commun comme producteur d'institutions).

De fait, nous souhaitons poser à l'échelle locale la question de l'utilité globale et de l'efficacité de l'action collective en faveur d'un bien commun (i.e. bien pour tous, bien de tous) producteur de sens et de matérialité au profit d'une société locale. En particulier, face à la multiplication des processus descendants de patrimonialisation au nom du bien commun (patrimoine mondial naturel et culturel par exemple), il s'agit d'interroger à la fois la question du respect de la propriété individuelle et du libre exercice du droit de propriété et l'émergence d'un bien commun « communal » (renvoie à l'eau, au foncier, à la ressource, au patrimoine communal...).

Dans les nouvelles formes que la détermination collective d'un bien commun local produit, nous souhaitons mettre en question les nouvelles oppositions global/local. En tant que norme mondiale émergente, la protection du bien commun peut-elle devenir l'élément constitutif de conflictualités et finalement produire ou accroître un déséquilibre des rapports sociaux au sein d'un territoire local (pour ne pas parler d'iniquité ou d'inégalités) ?

⁶ Elinor Ostrom, *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action (Political Economy of Institutions and Decisions)*, Cambridge University Press, 1990.

4) Innovation : ressorts et enjeux

L'innovation *per se* apparaît de plus en plus comme un « impératif [qui] a envahi les organisations privées et publiques »⁷ Elle tend à devenir la norme au sein des organisations sociales ou de l'entreprise, au point que l'on assiste à un véritable phénomène « d'isomorphisme mimétique »⁸ l'imitation étant perçue comme l'acquisition d'une forme de légitimité. Mais ne touche-t-on pas là à une contradiction de fond ? Et les acteurs de l'innovation acquièrent-ils nécessairement une plus forte légitimité sociale ou économique ?

Si l'innovation, dans son processus de gestation, se construit de manière inhérente à la marge, cette marge n'a pas forcément vocation à être totalement modificatrice, mais à pouvoir plutôt s'incruster dans les porosités du système. Elle servirait, en somme, de levier. Nous pouvons ainsi poser l'hypothèse que l'innovation apparaît comme une étape intermédiaire vers l'établissement d'un nouveau modèle producteur d'autres normes qu'il s'agira alors de faire reconnaître comme légitime (que ce soit par le droit ou par l'usage). Cela se vérifie par exemple en agriculture avec le développement des conversions individuelles au « bio », longtemps considérées comme marginales voire dissidentes par les organisations et filières agricoles dominantes et devenues une norme internationale d'autant plus légitime qu'elle est puissamment appropriée par le corps social. Comment les porteurs de l'innovation négocient-ils ce passage de la marge à la norme ? De quels moyens se dotent-ils et de quels arguments se prévalent-ils pour justifier le bien-fondé de leur démarche et la faire reconnaître comme légitime ?

Nous souhaitons enfin examiner les rapports de ce que l'on nomme « innovation » avec ce qui peut être considéré, à un moment donné, comme « marginal » ou « alternatif ». Comment aujourd'hui s'instruit le champ relationnel, complexe et dynamique, entre une injonction d'innovation *par le haut* et des projets produits *par le bas*, qui interroge autant les liens entre création, progrès et innovation que les nouvelles formes d'échanges, de coopération, de solidarité ou bien de tensions et de résistances entre les différents acteurs et territoires ?

⁷ Appel à communication : « Les faces cachées de l'innovation », 2^{ème} colloque MIL (Management, Identité, Légitimité), 28 novembre 2017.

⁸ Di Maggio, P.J., Powell W.W., The iron cage revisited : Institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields, *American Sociological Review* 48, 1983, p. 147-160

CALENDRIER :

Lieu et dates du colloque

- Le colloque se déroulera sur deux jours, les **lundi 25 et mardi 26 juin 2018**, dans l'amphi principal (rez-de-chaussée) du bâtiment Max Weber de l'Université Paris Nanterre. (Voir plan joint)

16 février 2018 : Soumission des résumés courts

Les propositions de communication seront présentées sous la forme d'un résumé court (1500-2000 caractères bibliographie comprise), ainsi que 5 à 6 mots-clés, en précisant dans lequel des quatre axes proposés s'inscrit l'intervention. Elles feront apparaître les nom, prénom, appartenance institutionnelle et adresse électronique des communicants, ainsi que quelques éléments bibliographiques (5-6 références).

Elles sont à adresser simultanément par voie électronique, en mentionnant "COLLOQUE LEGITIMITES" dans l'objet du message, à :

Aline Brochot : aline.brochot@univ-paris1.fr

Eric Canobbio : ecanobbio@univ-paris8.fr

Andrée Kartchevsky : a.kartchevsky@free.fr

Fin mars 2018 : Evaluation et sélection par le Comité Scientifique

Début avril 2018 : Les auteurs dont les propositions seront retenues seront avertis personnellement par courrier électronique.

27 avril 2018 : Envoi des résumés longs (ou des textes complets) pour les communications retenues, qui seront transmis aux président(e)s de séances (résumés de 10-12000 caractères, avec 15 références bibliographiques maximum, et 6-8 mots-clés).

Une publication pourra être envisagée.

Comité d'organisation :

Aline Brochot, Eric Canobbio, Andrée Kartchevsky, Françoise Plet, Alphonse Yapi Diahou, Nicole Mathieu, Raouf Saïdi

Comité scientifique :

Nathalie Blanc (CNRS-Ladyss) ; Jean-Claude Bolay (Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne) ; Aline Brochot (CNRS-Ladyss) ; Eric Canobbio (U. Paris 8-Ladyss) ; Fred Eboko (CEPED-IRD) ; Philippe Guttinger (U. ParisNanterre) ; Andrée Kartchevsky (U. Reims-Ladyss) ; Thomas Lamarche (U. Paris7-Ladyss) ; Thomas Maillard (U. Paris 8-Ladyss) ; Nicole Mathieu (CNRS-Ladyss) ; Françoise Plet (U. Paris 8-Ladyss) ; Michel Streith (CNRS-LAPSCO) ; Bezunesh Tamru (U. Paris 8-Ladyss) ; Alphonse Yapi Diahou (U. Paris 8-Ladyss)

Inscriptions sur le site : <https://legitimites.sciencesconf.org>

Le tarif d'inscription au colloque comprend l'accès aux conférences, le fascicule des résumés, les pause-café et les déjeuners des 25 et 26 juin.

Chercheurs : 50 euros

Etudiants : 30 euros



LADYSS

Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces

Université Paris Ouest Nanterre La Défense

200 av. de la République
Bâtiment Max Weber (W) – 2^{ème} étage
92001 Nanterre cedex
Tél. : 01 49 87 79 98
Site web : <http://www.ladyss.com>

université
Paris Ouest
Nanterre La Défense

Site Paris 10

Par le R.E.R. :
Prendre la ligne A du R.E.R., direction Saint-Germain-en-Laye, et descendre à la station "Nanterre-Université".

Par le train :
Prendre la ligne L à la gare Saint-Lazare, direction "Nanterre-Université" ou "Cergy-la-Bast", et descendre à la station "Nanterre-Université".





LADYSS – Site de Nanterre

Université Paris Nanterre
200 av. de la République
92001 Nanterre cedex
Bâtiment W – Max Weber – 2^{ème} étage

Site web : <http://www.ladyss.com>